http://www.eglisealareunion.org/?Une-vingtaine-d-associations-parmi-lesquelles

Projet de loi Bioéthique : point d'étape

- Actualité -



Date de mise en ligne : mardi 1er octobre 2019

Copyright © Diocèse de La Réunion - Tous droits réservés

Projet de loi Bioéthique : point d'étape

Une vingtaine d'associations, parmi lesquelles les Associations familiales catholiques (AFC), regroupées sous le nom de « Marchons Enfants ! » appellent à manifester le 6 octobre à Paris contre la PMA pour toutes et la GPA. À La Réunion, une manifestation similaire est organisée le samedi 5 octobre : le rendez-vous est prévu pour 10 heures, devant le Jardin de l'État, à Saint-Denis.

Cet appel est lancé alors que alors que nous sommes encore en pleins débats... et en pleine réflexion sur le projet de loi de bioéthique. Actuellement en première lecture à l'Assemblée nationale avant d'être voté, ce projet devra par la suite â€" c'est le « circuit » normal d'une loi â€" être étudié par le Sénat qui, s'il ne l'adopte pas en des termes identiques, le renverra à l'Assemblée nationale. Une « navette » qui pourrait se reproduire une deuxième fois en cas de désaccord. Et si le désaccord persistait, c'est une commission mixte paritaire qui rédigerait un texte consensuel.

Dans notre diocèse, un point sur ce projet de loi a été fait le 22 septembre dernier, lors de la rencontre du Conseil diocésain de pastorale (CDP) [1] â€" toutes les questions qui touchent à la famille y sont d'ailleurs régulièrement à l'ordre du jour.

La Conférence des évêques de France (CEF) n'a pas appelé à participer aux manifestations organisées. Son secrétaire général et porte-parole, le père Thierry Magnin, s'est montré très clair : « Il appartient à la CEF d'avoir une parole claire, nette et précise sur le projet de loi. Par contre, il ne nous appartient pas d'appeler à manifester ni de jeter l'opprobre sur ceux qui iront. Se manifester oui, aller manifester le 6 octobre, ce n'est pas à nous de le dire. Il n'y a pas que la rue pour s'exprimer » Et il a précisé : « Aujourd'hui, il nous semble beaucoup plus important de faire une recherche sur le fond que d'utiliser un moyen politique, la manifestation, qui peut diviser. » (Le Parisien, 18 septembre 2019)

Pour la manifestation, à chacun de décider, donc, selon ce qui lui semblera le mieux. Mais reste pour tous, l'exigence de continuer à s'informer, d'essayer de comprendre les enjeux, de se forger une opinion et de se donner les moyens de la défendre sereinement s'il y a lieu.

Parmi les interventions récentes liées à ce projet de loi, qui peuvent nourrir cette réflexion, signalons :

- <u>la conférence des représentants des évêques de France</u> au Collège des Bernardins, le 16 septembre dernier ;
- une <u>Tribune des Semaines sociales de France</u> parue dans le quotidien *La Croix* sous le titre : « Bioéthique, un appel au discernement » ;
- <u>Faire conserver ses ovocytes : une libération ou un leurre ?</u> Un intéressant article de l'hebdomadaire *La vie* sur la conservation des ovocytes, un aspect de la loi qui suscite peu de commentaires, et pourtant...
- <u>Bioéthique, le risque d'une nouvelle servitude</u>, une tribune dans *La Vie* d'un élu de gauche, Dominique Potier, député de Meurthe-et-Moselle.

Rappelons enfin que les <u>Fiches thématiques du groupe de travail bioéthique</u> de la Conférence des évêques de France sont disponibles en ligne. Elles informent avec précision et simplicité, exposent la position de l'Église et en expliquent les raisons, proposent des critères de discernement. Elles peuvent être lues en solo ou alimenter un travail de groupe.

[1] Le Conseil diocésain de pastorale rassemble tous les deux mois une cinquantaine de représentants des doyennés, des mouvements, de la vie consacrée, et les doyens eux-mêmes, pour un après-midi consacré à des échanges d'informations et à une réflexion commune. Il constitue un lien important entre les catholiques du diocèse et l'évêque.